Contribution à l'étude des Orchidaceae de Madagascar et des Mascareignes. XXVII

Jean BOSSER
ORSTOM, Laboratoire de Phanérogamie, Muséum national d'Histoire naturelle,
16 rue Buffon, 75005 Paris, France.

MOTS CLÉS
Orchidaceae,
Beclardia,
Satyrium rosellatum,
Cynorkis,
Madagascar,
Mascareignes.

RÉSUMÉ
Révision du genre *Beclardia* A. Rich. (Orchidaceae) endémique de Madagascar et des Mascareignes. *Beclardia grandiflora*, une nouvelle espèce de Madagascar est décrite. L'identité de *Satyrium rosellatum* Thouars est clarifiée ; une nouvelle combinaison, *Cynorkis rosellata* (Thouars) Bosser est établie et plusieurs synonymies nouvelles sont reconnues.

KEY WORDS
Orchidaceae,
Beclardia,
Satyrium rosellatum,
Cynorkis,
Madagascar,
Mascarenes islands.

ABSTRACT
Revision of the genus *Beclardia* A. Rich. (Orchidaceae) endemic from Madagascar and the Mascarenes islands. *Beclardia grandiflora*, a new species from Madagascar, is described. The identity of *Satyrium rosellatum* Thouars is clarified, and a new combinaison, *Cynorkis rosellata* (Thouars) Bosser is made, with several new synonyms recognized.

A. LE GENRE *BECLARDIA* A. RICH. À MADAGASCAR ET AUX MASCAREIGNES

A. RICHARD a établi son genre *Beclardia* (en 1828) dans une note intitulée : Monographie des Orchidées des îles de France et de Bourbon. Il inclut dans ce genre *Beclardia elata*, basé sur *Angraecum elatum* Thouars (1822), ignorant que LINDLEY, en 1824 (Bot. Reg. 10, sub t. 817) avait pris cette espèce comme type de son genre *Cryptopus*. Pour cette raison, C. JACKSON in Ind. Kew. (1893) mit *Beclardia* en synonymie de *Cryptopus*. Cependant, comme A. RICHARD ne désigne pas l'espèce type de son genre et que sa diagnose correspond bien à la 2e espèce qu'il traite : *Beclardia macrostachya*, et non à *B. elata*, le genre peut être considéré comme valide avec cette espèce pour type. Elle est basée sur *Epidendrum macrostachyum* Thouars (1822) de La Réunion, et l'holotype existe à P. THOUARS décrit aussi une 2e espèce, *Epidendrum brachystachyum*, de l'île de France, qu'il distingue seulement de la précédente par son inflorescence plus courte. A. RICHARD, tout en émettant des doutes sur la validité de l'espèce, crée cependant le binome *Beclardia brachystachya* (Thouars) A. Rich. Jusqu'à nos jours, les différents auteurs ont retenu ce nom, sans que l'espèce ait jamais été bien

définie. Nous n'avons pas trouvé à P d'échantillon de Thouars pouvant servir de type. La planche (t. 84), dans son ouvrage, ne représente, à notre avis, qu'un pied jeune de *B. macrostachya*. *Beclardia brachystachya* n'est donc qu'un synonyme de ce nom. CORDEMOY (1895), dit que les fleurs sont roses alors que THOUARS les a décrites blanches. On ne peut savoir quelle espèce CORDEMOY avait en tête. Dans son herbier (MARS), le seul échantillon déterminé par lui, *B. brachystachya*, est en fait un *Angraecum striatum* Thouars qui lui aussi a des fleurs blanches. C. FRAPPIER DE MONBENOIST (1880), propose le nom de *Beclardia erostris* sans donner de description. À sa suite, CORDEMOY, plaçant *Beclardia* en synonymie de *Oeonia*, comme l'avait fait LINDLEY (1833), décrit *Oeonia erostris* Cordem., faisant référence au nom de FRAPPIER. La particularité de cette plante est d'avoir, comme le dit CORDEMOY « le rostelle avorté ». Il s'agit là d'une plante à fleurs anormales dont la partie antérieure du rostelle se gélifie, ce qui permet aux pollinies de tomber directement sur le stigmate, favorisant l'autofécondation. Par ailleurs la description que donne CORDEMOY du labelle et de l'éperon en particulier correspond bien à *Beclardia macrostachya*. Dans son herbier, in MARS, nous avons choisi comme lectotype un échantillon déterminé par lui *Oeonia erostris* qu'il cite à la fin de sa description : « Coteau Maigre de la Rivière des Marsouins », qui est un échantillon en fruits de *B. macrostachya*. Aucun des échantillons de l'herbier CORDEMOY, déterminés *B. erostris*, n'a de fleurs. À Madagascar, nous avons observé ce phénomène de gélification de la partie antérieure du rostelle dans d'autres genres : *Aerangis*, *Angrae-cum*. Ce n'est pas là un caractère permettant une distinction au plan spécifique.

En définitive, le genre *Beclardia* comprend deux espèces, une des Mascareignes et de Madagascar et une nouvelle, endémique de Madagascar.

BERCLARDIA A. Rich.

Mém. Soc. Hist. Nat. Paris 4 : 69 (1828) ; Schltr., Feddes Repert., Beih. 33 : 380 (1925) ; H. Perrier in Humbert, Fl. Madag., 49e fam., Orchidées, 2 : 79, pl. 50, 14-21 (1941) ; Brieger, Maatsch & Senghas in Schltr., Die Orchideen, 3. Aufl., 1 : 1075 (1986).

Épiphytes à tige généralement peu développée. Feuilles distiques, ligulées, souples. Inflorescences en racèmes lâches, plus longues que les feuilles, pauci- à pluriflores ; bractéoles courtes. Fleurs blanches, campanulées. Sépales oblongs. Pétales élargis et spatulés au sommet, onguiculés à la base. Labelle tri- à quadrilobé, le lobe terminal plus ou moins échancré au sommet ou lui-même bilobé, les 2 lobes latéraux dressés, entourant la colonne, le palais, vert jaunâtre, portant des poils papilleux. Éperon large et infundibuliforme à la base, brusquement rétréci en une courte pointe cylindrique obtuse. Colonne courte ; auricules nulles ; partie antérieure du rostelle développée en une lame bifide ; bord postérieur du clinandre formant une pointe deltoïde, charnue. Anthère cuculliforme, portant sur le dessus une carène charnue peu élevée et prolongée à l'avant par un rostre triangulaire-aigu. Pollinies 2, fixées sur un stipe lancéolé-aigu, portant à son sommet une viscidie petite, arrondie.

TYPE. — *Beclardia macrostachya* (Thouars) A. Rich. (*Epidendrum macrostachyum* Thouars).

Bien que l'aspect général de la fleur fasse plutôt penser à une plante de la sous-tribu des *Angraecinae* de la tribu des *Vandeae*, le développement en lame bifide du rostelle conduit à placer ce genre dans la sous-tribu des *Aerangidinae*, sans qu'il y ait vraiment d'affinités évidentes avec les genres de ce groupe. *Beclardia* est endémique des Mascareignes et de Madagascar. Ce genre compte 2 espèces.

1. Beclardia macrostachya (Thouars) A. Rich.

Mém. Soc. Hist. Nat. Paris 4 : 70 (1828) ; Frappier, Car. Orch. Réunion : 12 (1880) ; Schltr., Feddes Repert., Beih. 33 : 380 (1925) ; Vaughan, Maur. Inst. Bull. 1 : 88 (1937) ; H. Perrier in Humbert, Fl. Madag., 49e fam., Orchidées, 2 : 79, pl. 50, 14-21 (1941) ; Brieger, Maatsch & Senghas in Schltr., die Orchideen, 3. Aufl., 1 : 1075 (1986). — *Epidendrum macrostachyum* Thouars, Orch. Iles Aust. Afr., clé, t. 83 (1822). — *Aerides macrostachyum* (Thouars) Spreng., Syst. Veg. 3 : 719 (1826) ; Bojer, Hort. Maur. : 313 (1837). — *Oeonia macrostachya* (Thouars) Lindl., Gen. et Sp. Orch. : 245 (1833) ; Cordem., Fl. Réunion : 217 (1895). — *Aeranthus*

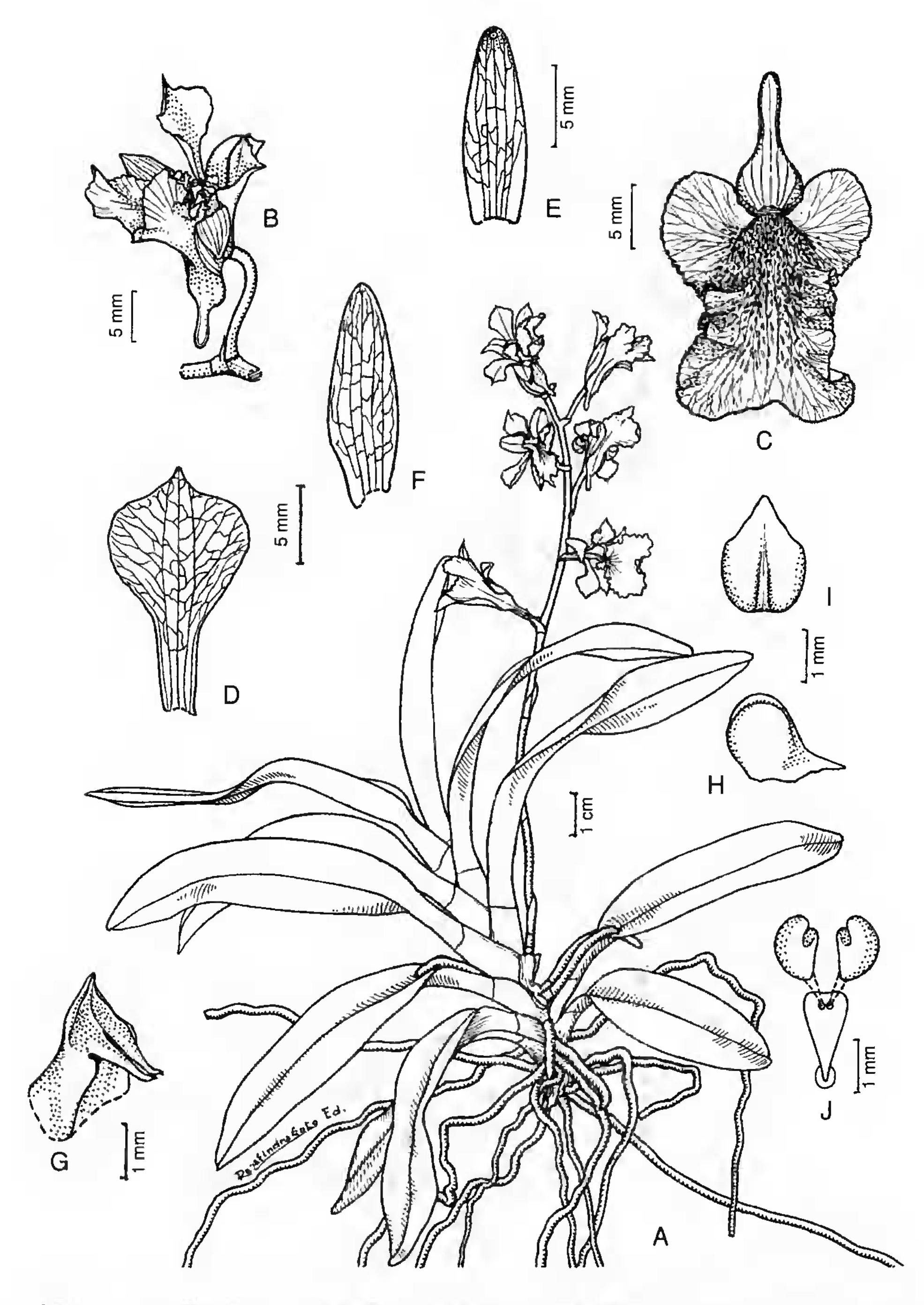


Fig. 1. — ***Beclardia macrostachya*** : **A**, plante en fleurs ; **B**, fleur, profil ; **C**, labelle, lobes latéraux étalés ; **D**, pétale ; **E**, sépale médian ; **F**, sépale latéral ; **G**, colonne, vue de trois quarts ; **H**, anthère, profil ; **I**, anthère, vue du dessus ; **J**, pollinaire. (A-J, *Bosser 15454*, P).

macrostachyus (Thouars) Rchb. f. in Walp., Ann. 6 : 900 (1861) ; Moore in Baker, Fl. Maur. et Seych. : 352 (1877). — *Rhaphidorhynchus macrostachyus* (Thouars) Finet, Bull. Soc. Bot. France 54, Mém. 9 : 43 (1907). — Type : *Thouars s.n.*, La Réunion, dans la Rivière du Mât, juillet (holo-, P!).

Epidendrum brachystachyum Thouars, Orch. Iles Austr. Afr., clé, t. 84 (1822). — *Beclardia brachystachya* (Thouars) A. Rich., Mém. Soc. Hist. Nat. Paris 4 : 70 (1828) ; Frappier, Cat. Orch. Réunion : 12 (1880) ; Schltr., Feddes Repert., Beih. 33 : 380 (1925) ; Brieger, Maatsch & Senghas, in Schltr., die Orchideen, 3 Aufl., 1 : 1075 (1986). — *Oeonia brachystachya* (Thouars) Lindl., Gen. et Sp. Orch. : 245 (1833) ; Cordem., Fl. Réunion : 217 (1895). — *Aeranthus brachystachyus* (Thouars) Bojer, Hort. Maur. : 314 (1837) ; Moore in Baker, Fl. Maur. et Seych. : 352 (1877). — *Rhaphidorhynchus macrostachyus* var. *brachystachyus* (Thouars) Finet, Bull. Soc. Bot. France 54, Mém. 9 : 43 (1907). — Lectotype : Thouars, Orch. Iles Aust. Afr., t. 84, choisi ici ; *syn. nov.*

Beclardia erostris Frappier, Cat. Orch. Réunion : 12 (1880), *nom. nud.* — *Oeonia erostris* Cordem., Fl. Réunion : 217 (1895). — Type : *Cordemoy s.n.*, La Réunion, Côteau Maigre de la Rivière des Marsouins (lecto-, MARS, choisi ici) ; *syn. nov.*

Oeonia erostris Cordem. var. *egena* Cordem., Fl. Réunion : 219 (1895). — Type de La Réunion, non trouvé à MARS ; *syn. nov.*

Oeonia erostris Cordem. var. *robusta* Cordem., Fl. Réunion : 219 (1895). — Type de La Réunion, non trouvé à MARS ; *syn. nov.*

Tiges simples, rarement ramifiées, longues le plus souvent de 10-15 cm, ayant à la base de nombreuses racines adventives. Feuilles 6-12, flabellées, à gaines courtes, imbriquées ; limbe souple, loriforme, comprimé latéralement à la base, bilobulé-arrondi au sommet, 8-14 × 1,2-2 cm. Inflorescences longues de 12-35 cm, dépassant les feuilles ; pédoncules longs de 5-15 cm, ayant à la base 3-4 gaines courtes, imbriquées, et portant 3-4 gaines caulinaires espacées, à base embrassante, longues de 0,7-1 cm ; bractéoles triangulaires, amplexicaules, longues de 3-5 mm.

Fleurs 4-12, blanches ; éperon à sommet vert ; palais du labelle vert jaunâtre. Sépales oblongs, obtus, 7-17 × 4,5-7 mm, 5-nervés. Pétales spatulés, onguiculés, largement arrondis à subtronqués et un peu apiculés au sommet, 12-20 × 6-13 mm, 5-nervés. Labelle tri- à quadrilobé, 1,2-2 × 1-1,8 cm ; lobes latéraux arrondis, redressés et couvrant la colonne ; lobe terminal sub-entier à bilobé au sommet ; marges ondulées-crispées ; palais portant des poils hyalins assez longs ; éperon long de 7-12 mm, à base infundibuliforme, sommet brusquement rétréci en une pointe cylindrique, obtuse, longue de 2-4 mm. Anthère de 2 × 1,2 mm. Colonne haute de 1,2-2 mm, munie à l'arrière d'une pointe conique ; rostelle en lame bifide, longue de 1,5 mm. Pollinies ovoïdes, longues de 0,6-0,7 mm ; stipe du pollinaire en lame lancéolée, longue de 1,5 mm. Ovaire pédicellé glabre, long, avec le pédicelle, de 1-1,5 cm. Fruit cylindrique, 6-côtelé, long de 2,5-4 cm. — Fig. 1.

Espèce de la forêt sempervirente humide, entre 600 et 2000 m d'altitude. Elle existe à La Réunion, à Maurice et à Madagascar. À Maurice, en 1937, VAUGHAN la disait déjà peu commune. À Madagascar, bien que son aire de répartition soit vaste, de la Montagne d'Ambre au Nord, au Mont Itrafanaomby, haute vallée du Mandrare, au Sud, sa présence n'est que sporadique et les récoltes sont peu nombreuses (Fig. 2). Par contre, à La Réunion, la plante est encore commune, et, alors qu'à Maurice et à Madagascar elle semble peu variable, elle est à La Réunion plus polymorphe. Des pieds jeunes, à tige ne dépassant pas 3-4 cm, et à 3-4 feuilles, peuvent donner une inflorescence pauciflore (2-3 fleurs) dont les fleurs sont plus petites. La forme du labelle peut aussi changer, le lobe terminal est parfois entier, tronqué au sommet, mais il peut être largement échancré ou bilobé, avec un sinus plus profond. Le gynostème est aussi parfois modifié, avec une fonte du rostelle qui est remplacé par une masse gélifiée sur laquelle germe les pollinies. Ceci s'observe sur certains pieds quelle que soit leur taille. CORDEMOY, suivant FRAPPIER, faisait de ces plantes anormales une espèce : *Oeonia erostris*. Certaines fleurs semblent même être cleistogames, avec un labelle à lobe apical très réduit, rabattu sur la colonne (*Friedmann 1555*, P).

MATÉRIEL ÉTUDIÉ. — MADAGASCAR : *Baron 62*, chiefly in Betsileo land, rec'd. july 1880 (K) ; *s.n.*, environs de Mahanoro, reçu à P en 1897 (K, P) ; *s.n.*, forêt d'Analamazaotra, reçu à P en 1897 (K, P) ; *Bosser 15454*, Tampoketsa d'Ankazobe, fl. en alcool

(P) ; *17053*, Tampoketsa d'Ankazobe (P) ; *20373*, Montagne d'Ambre, juin 1970 (P) ; *20373 bis*, Montagne d'Ambre, bord du Grand Lac, juin 1970 (P) ; *Cremers 374*, Périnet, route de Lakato, mars 1974 (P) ; *Forsyth Major s.n.*, Ambohimitombo forest (Tanala), 1350-1440 m, rec'd . 1896 (K) ; *Humbert 13469*, Mont Itrafanaomby (Ankazondrano) Haut Mandrare, 1600-1900 m, déc. 1933 (P) ; *28524*, Andrambovato, E de Fianarantsoa, 1000-1100 m, juin 1955 (K, MO, P) ; *Le Myre de Vilers s.n.*, forêt d'Andrangoloaka, Emyrne, 1884 (P) ; *Malcomber et al. 1402*, East of Ankaramy, Réserve Spéciale du Manongarivo, Antsatrotro, ridge North of summit, 1740-1850 m, 7 avr. 1992 (K, MO) ; *Morat 1231*, Montagne d'Ambre, déc. 1965 (P) ; *4942*, Cap Masoala, 1000 m, mai 1975 (P) ; *Perrier de la Bâthie 1868*, Massif du Manongarivo, vers 2000 m, mai 1909 (P) ; *14902*, La Mandraka, E de Tananarive, mai 1922 (P) ; *16073*, Mt. Tsaratanana, 2000 m, avr. 1934 (P) ; *Rés. Nat. 5572*, *Rakoto Jobe*, Imaitso, Sendrisoa, Ambalavao, 21 mai 1953 (P). — LA RÉUNION : *Balfour s.n.*, s.loc., oct. 1875 (K) ; *Boivin s.n.*, Plaine des Palmistes, 1847-1852 (P) ; *1047*, les Hauts du Boucan Launay, 1847-1852 (P) ; *Bosser 9479*, au-dessus de St. Philippe, 600 m, avr. 1956 (P) ; *15550*, Plaine des Palmistes, mars 1961 (P) ; *20036*, Brûlé de Mare Longue, 13 mars 1970 (P) ; *20071*, forêt de Bébour, avr. 1970 (P) ; *20462*, montée de la Plaine d'Affouches, 1000-1100 m, 3 fév. 1971 (P) ; *20527*, Hauts du Tremblet, 1000 m, 20 jan. 1971 (P) ; *20707*, forêt de Bébour, fév. 1971 (P) ; *21744*, sentier du Morne de Fourche, cirque de Salazie, 28 mars 1974 (P) ; *21795*, Mare Longue, St. Philippe, 2 avr. 1974 (P) ; *21812*, Basse Vallée, 3 avr. 1974 (P) ; *22107*, Tacamaca, 8 juin 1976 (P) ; *22156*, Cirque de Mafate, sentier d'Aurère, 14 mai 1976 (P) ; *22247*, Tacamaca, 29 juin 1976 (P) ; *22586*, Hauts de Ste. Rose, 900-1000 m, 9 avr. 1982 (P) ; *Cadet 3209*, cirque de Tacamaca, 800 m (REU) ; *3594*, Mare Longue, St. Philippe (REU) ; *3632*, Hauts du Tremblet, 600 m (REU) ; *5042*, Petite Plaine des Palmistes, 21 fév. 1975 (P, REU) ; *Cordemoy s.n.*, Grand Fond, St. Benoît, mai 1869 (MARS) ; *s.n.*, s.loc., juil. 1869 (MARS) ; *s.n.*, Ilet de Patience, fév. 1896 (MARS) ; *de l'Isle G. 77*, s.loc., 1875 (P) ; *Friedmann 1216*, Tacamaca, 900 m, 19 mai 1971 (P) ; *1555*, Tacamaca, 800 m, fév. 1972 (P) ; *Gaudichaud s.n.*, s.loc., juil. 1835 (P) ; *Guého* in *MAU 14765*, forêt de Bébour, 21 avr. 1971 (MAU) ; *Richard L.C. & A. 644*, s.loc. (P) ; *819*, *1837*, s.loc. (P) ; *Thouars s.n.*, dans la Rivière du Mât, type (P). — MAURICE : *s.coll.*, 1537 Herb. Pampl., env. de Grand Bassin (MAU) , *s.coll.*, 1538 Herb. Pampl., s.loc. (MAU) ; *Bory s.n.*, s.loc. (P) ; *d'Unienville Marc* in *MAU 11840*, Bois Sec, près de Grand Bassin, 28 avr. 1965 (MAU) ; *Vaughan s.n.*, Grand Bassin (MAU) ; *831*, Chemin cheval leading to Grand Bassin, 15 mars 1933 (MAU) ; in *MAU 11589*, Plaine Paul, cultivé par P.O. WICHE, 4 mars 1965 (MAU); *Vaughan & Guého* in MAU *10675*, Plaine Paul, sentier du Mt. Cocotte, 21 mars 1963 (MAU) ; *Wayne Page* in *MAU 22562*, Les Mares, Pigeon Wood, down from Plaine Paul, 21 avr. 1995 (MAU).

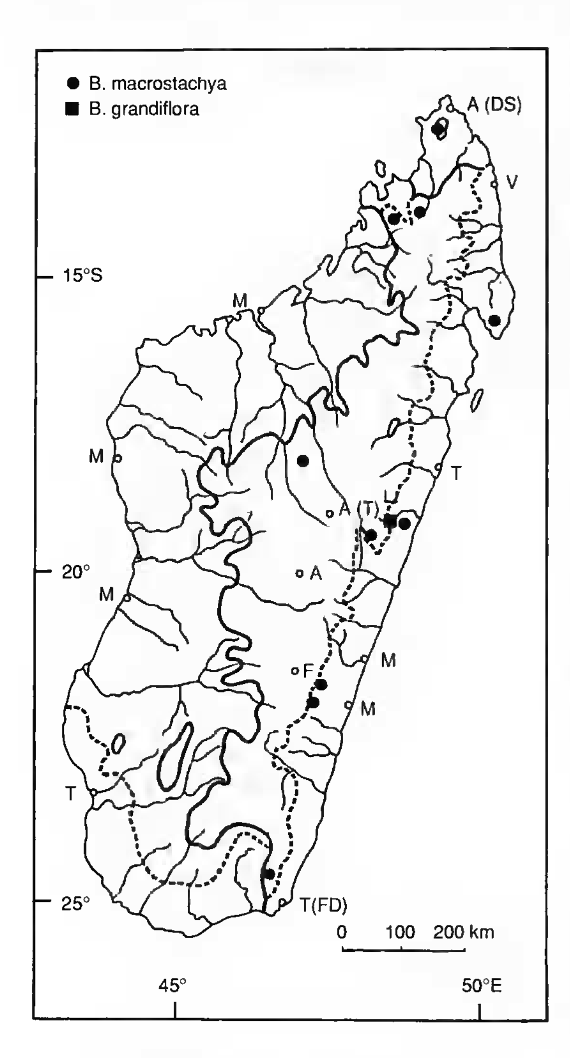


Fig. 2. — Répartition des ***Beclardia*** à Madagascar.

2. Beclardia grandiflora Bosser, sp. nov.

A B. macrostachya *robustiore habitu, 0,8-1 cm diametro caule, ad 27-30 cm longis et 3-4 cm latis foliis ; 40 cm longis inflorescentiis ; majoribus floribus, oblongis, 1,8-2,4 cm longis sepalis, late spathulatis sub-acuminatis, 2,2-2,7 × 1,4-1,7 cm petalis, cum extremis lobis majoribus quam lateralibus 2,5-3,2 × 2-3 cm labello, praecipue differt.*

TYPE. — *Bosser 17957*, Madagascar, forêt ombrophile de moyenne altitude, 900 m, Périnet, 1960 (holo-, P).

Épiphyte, glabre. Tige longue de 27-30 cm et de 0,8-1 cm de diamètre, portant à la base de nombreuses racines adventives épaisses (0,8 cm de diamètre). Feuilles ± 10, flabellées ; gaines longues de 1,5-2 cm, carénées, étroitement imbriquées ; limbe loriforme, souple, un peu comprimé latéralement à la base ; sommet obtus, ± dissymétrique, 27-30 × 3-4 cm. Inflorescence perçant la gaine foliaire, atteignant 40 cm de longueur ; pédoncule long de 25 cm et de 4 mm de diamètre, ayant à sa base 2 gaines, l'une courte, longue de 6-7 mm, l'autre tubuleuse, longue de 3 cm ; gaines caulinaires 3-4, triangulaires, engainantes à la base, longues de ± 1 cm, espacées ; bractéoles cupuliformes, engainantes, longues de 3-6 mm. Fleurs 10-15, blanches. Sépales oblongs, obtus, 1,8-2,4 × 0,7-0,9 cm, 5-nervés, les latéraux un peu dissymétriques à la base, dirigés vers l'avant. Pétales spatuliformes, onguiculés, à sommet arrondi, ± sub-acuminé, 2,2-2,7 × 1,4-1,7 cm, 5-nervés, les nervures latérales ramifiées vers les marges. Labelle quadrilobé, 2,5-3,2 × 2-3 cm ; lobes latéraux dressés, arrondis, larges de 1,2-1,3 cm ; lobes terminaux étalés, arrondis, 0,8-1 × 1,2 cm ; marges non ondulées-crispées ; gorge portant des poils hyalins. Éperon long de 1,5 cm, partie basale large de ± 1 cm, pointe terminale, obtuse, longue de ± 4 mm. Anthère, avec le rostre, longue de 3 mm et de 2,5 mm de diamètre ; pollinies ovoïdes, longues de 1,5 mm ; stipe du pollinaire lancéolé, 3 × 1,5 mm. Colonne haute de ± 2,5 mm ; bord postérieur du clinandre développé en pointe haute de 1-1,2 mm ; lobes du rostelle étroitement triangulaires-aigus, longs de 3 mm. Ovaire pédicellé un peu courbé, long de ± 1,5 cm. Fruit non connu. — Fig. 3.

Espèce de la forêt humide de moyenne altitude, 900-1000 m. Rare, elle n'a été récoltée que 2 fois à Périnet. *Beclardia grandiflora* se situe nettement en dehors de la gamme des variations de *B. macrostachya*. C'est une espèce beaucoup plus robuste, à feuilles plus longues et plus larges, à fleurs plus grandes, dont le labelle est nettement quadrilobé, à lobes terminaux plus grands que les latéraux et à marges faiblement ondulées, non crispées.

PARATYPE. — *Bosser 15451*, Madagascar, Périnet, fleurs en alcool (P).

B. IDENTITÉ DE *SATYRIUM ROSELLATUM* THOUARS

DU PETIT-THOUARS (1822) établit cette espèce d'après un échantillon récolté à La Réunion. Cet échantillon n'a pas été retrouvé à P. La plante est décrite comme atteignant 30-40 cm de hauteur, et possédant 4 feuilles radicales ovales-aiguës, de 5 × 0,6 cm et des fleurs pourpres, tachetées. Elle est représentée sur la planche 8 de l'ouvrage, planche qui donne une très bonne représentation du port, et un dessin de la fleur montrant la forme du labelle trilobé.

Par la suite, différents auteurs ont traité de cette espèce, vraisemblablement sans avoir vu de matériel. SPRENGEL (1826) l'appelle *Habenaria mascarenensis*, basant sa description sur *Satyrium rosellatum* et formant ainsi un nom illégitime. A. RICHARD (1828) la place dans le genre *Gymnadenia*. BOJER (1837) le suit et signale l'espèce à Maurice dans quelques stations. Vraisemblablement, il y a là confusion avec une autre espèce. BAKER (1877) reprend le nom illégitime de SPRENGEL, et, suivant BOJER, cite les mêmes stations à Maurice tout en disant qu'il n'a pas vu d'échantillon. CORDEMOY (1895), dans sa Flore de La Réunion, reprend le nom de DU PETIT-THOUARS, *Satyrium rosellatum*, disant que, n'ayant pas vu de matériel, il ne sait à quel genre attribuer cette espèce. Son herbier contenait cependant un spécimen récolté en 1893, resté indéterminé jusqu'à nos jours. En 1898, après la parution de sa Flore, CORDEMOY récolta l'espèce « dans son jardin » et la détermina correctement, proposant même pour elle (*in sched.*) le nom de *Habenaria rosellata*. Enfin ce fut SCHELCHTER qui établit ce binome en 1915, sans faire aucun commentaire.

Entre temps, RIDLEY (1885) avait décrit son *Habenaria imerinensis* sur du matériel récolté par HILDEBRANDT à Madagascar et KRAENZLIN (1900) plaça cette espèce dans le genre *Cynorkis*.



Fig. 3. — ***Beclardia grandiflora*** : **A**, plante fleurie ; **B**, fleur, profil ; **C**, labelle, lobes latéraux étalés ; **D**, pétale ; **E**, sépale médian ; **F**, sépale latéral ; **G**, colonne, vue de trois-quarts ; **H**, anthère, profil ; **I**, pollinaire. (A-I, *Bosser 17957*, P).

La plante a été retrouvée plusieurs fois récemment à La Réunion, et un matériel assez abondant existe de Madagascar. L'examen des échantillons montre qu'il s'agit d'une seule et même espèce et qu'il faut, comme l'avait fait KRAENZLIN, suivi par PERRIER DE LA BÂTHIE dans la Flore de Madagascar, la placer dans le genre *Cynorkis*.

Le nouveau nom et la synonymie s'établissent comme suit :

Cynorkis rosellata (Thouars) Bosser, **comb. nov.**

Satyrium rosellatum Thouars, Orchid. Iles Aust. Afr., clé, t. 8 (1822) ; Cordem., Fl. Réunion : 255 (1895). — *Gymnadenia rosellata* (Thouars) A. Rich., Mém. Soc. Hist. Nat. Paris : 4 : 27 (1828) ; Bojer, Hort. Maur. : 310 (1837). — *Habenaria rosellata* (Thouars) Schltr., Beih. Bot. Centralbl. 33 : 406 (1915). — Type : Thouars, Orchid. Iles Aust. Afr., t. 8 (1822) (lecto-, choisi ici).

Habenaria imerinensis Ridl., Journ. Linn. Soc. Bot. 21 : 505 (1885). — *Cynorkis imerinensis* (Ridl.) Kraenzl., Orch. Gen. et Sp. 1 : 490 (1900). — Type : *Hildebrandt 3731*, Madagascar, E. Imerina, Andrangoloaka, nov. 1880 (holo-, BM ; iso-, P!) ; *syn. nov.*

Habenaria mascarenensis Spreng., Syst. Veg. 3 : 690 (1826) ; Moore in Baker J.G., Fl. Maur. and Seych. : 334 (1877), *nom. illeg.* basé sur *Satyrium rosellatum*.

L'espèce n'a été récoltée qu'à La Réunion et à Madagascar.

MATÉRIEL ÉTUDIÉ. — LA RÉUNION : *Bosser 21473*, Tacamaca, 2 nov. 1972 (K, MAU, P, REU) ; *21482*, route de Tacamaca, talus humide, 5 nov. 1972 (P) ; *Cadet 2891*, Plaine des Chicots, 5 nov. 1970 (REU) ; *4533*, berges de la Rivière des Marsouins, Bébour, 1300 m, 27 nov. 1973 (P, REU) ; *Cordemoy s.n.*, Brulé de Saint de Denis, cueilli par NEVEU, 1893 (MARS) ; *s.n.*, « pousse dans mon jardin », 1898 (MARS) ; *Herb. Desvaux*, s.coll., s.loc., donné par Mme LAVALLÉE en 1896 (P) ; *Friedmann 2997*, Les Mares, Rivière de L'Est, 1700 m, nov. 1976 (P). — MADAGASCAR : *Campenon s.n.*, s.loc. (P) ; *Du Puy B. et al.*, MB 284, Analamazaotra, 1 sep. 1989 (K, P) ; *Hildebrandt 3731*, Ost Imerina, Andrangoloaka, nov. 1880 (BM, P) ; *Homolle 77*, Montagne d'Ambre, oct. 1944 (P) ; *Humbert 2267*, forêt d'Analamazaotra, près de Beforona, 900-1000 m, 16-18 août 1924 (P) ; *6098*, massif de l'Andohahelo (SE), vallée de Ranohela, 1400 m, 18-26 oct. 1928 (P) ; *Kotozafy A.323*, parc national de Ranomafana, parcelle 1, à l'est de Vohiparara, au nord de la route nationale, 8-18 oct. 1993 (MO, P) ; *Perrier de la Bâthie 1901*, Mt. Bemativo, vers 1000 m, sep. 1907 (P) ; *1948*, Ankaizina, vers 1200 m, août 1908 (P) ; *16545*, Isalo, vers 1000 m, oct. 1924 (P) ; *17739*, forêt d'Ambre, 1200 m, août 1926 (P) ; *18026*, forêt orientale entre Nosibe et le Mangoro, 500 m, oct. 1927 (P) ; *Rakoto Raphael 270*, Parc National de Ranomafana, parcelle 1, au nord de Ranomafana, autour de Ranomena, 20 oct. 1992 (MO, P).

RÉFÉRENCES

AUBERT DU PETIT-THOUARS A. 1822. — *Histoire particulière des plantes orchidées recueillies sur les trois îles australes d'Afrique.* Paris.

BOJER W. 1837. — Orchidées : 309-323. Hortus mauritianus. A. Mamarot & Co., Mauritius.

BRIEGER F.G., MAATSCH R. & SENGHAS K. 1986. — in SCHLECHTER R. (ed.), die Orchideen, 3. Aufl. t. 1 : 1075.

CORDEMOY E.J. 1895. — Orchidées : 165-262, *Flore de l'île de La Réunion*. P. Klincksieck, Paris.

FINET E.A. 1907. — Classification et énumeration des orchidées africaines de la tribu des Sarcanthées d'après les collections du Muséum de Paris. *Bull. Soc. Bot. France* 54, Mém. 9 : 1-65.

FRAPPIER C. 1880. — *Catalogue des Orchidées de l'île de La Réunion*. Lahuppe, Saint-Denis.

KRAENZLIN F. 1900. — *Orchidacearum genera et species* 1 : 490. Mayer & Müller, Berlin.

LINDLEY J. 1824. — Aeranthes grandiflora. *Bot. Reg.* 10, sub t. 817. London.

LINDLEY J. 1833. — The genera and species of Orchidaceous plants : 245.

MOORE S. 1877. — Orchidaceae : 327-363, in BAKER J. (ed.), *Flora of Mauritius and the Seychelles*. Reeve & Co., London.

PERRIER DE LA BÂTHIE H. 1941. — Orchidées : 79-80, in HUMBERT H. (ed.), *Flore de Madagascar*, 49e fam., t. 2. MNHN, Paris.

RICHARD A. — *Monographie des Orchidées des îles de France et de Bourbon* : 1-83 (Extrait des Mém. Soc. Hist. Nat. Paris 4).

RIDLEY H.N. 1885. — The orchids of Madagascar. J. Linn. Soc., Bot. 21 : 456-522.

SCHLECHTER R. 1925. — Orchidaceae Perrierianae. Feddes Repert., Beih. 33 : 17-391.

SPRENGEL C. 1826. — *Systema Vegetabilium* 3.

VAUGHAN R.E. 1933. — Catalogue of the flowering plants in the herbarium. *Maur. Inst. Bull.* 1 : 1-120.

Manuscrit reçu le 7 juin 1997 ;
version révisée acceptée le 25 août 1997.